

ALLOCATIONS POUR LA DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Année universitaire 2019/2020

Les allocations pour la diversité dans la fonction publique, reconduites en 2019 pour la 13^{ème} année, vise à soutenir financièrement les personnes les plus méritantes qui préparent un concours de la fonction publique.

D'un montant total de **2 000 €**, l'allocation est une aide attribuée dans le cadre d'un contingent régional, après identification des dossiers prioritaires. Elle est versée en deux fois (dernier trimestre 2019 et 1^{er} semestre 2020). Le second versement est subordonné à la fourniture de justificatifs attestant de l'assiduité de l'étudiant(e) à la préparation de son (ses) concours et ses exercices de tutorat le cas échéant.

Sont concernés :

- **Les étudiants inscrits dans un cursus d'études visant expressément à la préparation d'un concours de la fonction publique** de catégorie A ou B, et notamment ceux qui sont inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale (I.P.A.G.) et les centres de préparation à l'administration (C.P.A.G.) ;
- Les étudiants qui s'engagent à suivre une préparation mise en place à cet effet par des écoles du service public ou des employeurs publics ;
- **Les personnes sans emploi** préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique de catégorie A ou B ;
- **Les élèves des classes préparatoires intégrées.**

Les étudiants et demandeurs d'emploi doivent être titulaires d'un diplôme leur permettant de présenter un concours de catégorie A (niveau Bac + 3) ou B (niveau Baccalauréat).

Critères d'attribution :

Les bénéficiaires de l'allocation sont sélectionnés après examen des demandes par une commission régionale, sous conditions de ressources et de mérite, selon plusieurs critères de sélection, dont :

- ◆ les ressources et charges de famille du demandeur ou de l'ascendant qui en a la charge ;
- ◆ l'éloignement entre le domicile et le lieu d'étude ;
- ◆ le mérite du candidat lié à son parcours scolaire et universitaire ;
- ◆ la motivation du candidat, telle qu'elle transparaît à la lecture de sa lettre de motivation et de son CV.

Concours éligibles :

L'élément générateur du bénéfice de l'allocation est l'inscription à une formation de préparation à un ou plusieurs concours de la fonction publique, y compris lorsque ces concours supposent d'intégrer une école de formation de fonctionnaires.

Seules les préparations ou formations d'une durée maximale d'un an visant à préparer les épreuves des concours des 3 versants de la fonction publique sont éligibles à l'allocation pour la diversité.

Dépôt des dossiers :

Le dépôt des dossiers par les candidats est effectué en ligne, en complétant le formulaire de demande disponible via l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2019>

Aucun dossier papier ne sera accepté.

Date limite de dépôt des dossiers : le 15 septembre 2019 à minuit.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser à la DDCSPP
Contact : *Monique TEISSIER* - tél : 04.30.11.10.45